



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP/CB

COMITES DE VILLAGE 2021

**LES PELERINS - LES FAVRANDS – LES GAILLANDS
LES BARRATS**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021

Présents : E. FOURNIER / A. TERMOZ / J. CHIHI RAVANEL / P. DEVOUASSOUX / E. CHAYS / H. VILLARD / J-M. COUVERT / J-M. BOUTEILLE / L. PLUSQUELLEC / M-P. VALLET / P. VAGNET / A. SAUVAGE / MARCO RIVIERA / Y. PLAUD / B. OLLIER / J. TOURRAL

Excusés : A. BEAUFOUR / E. BAVUZ / E. ALVARINA / J. MARTINEZ / P. CHARLOT / P. CARRIER / M. RABBIOSI / L. DEVOUASSOUX / C. DEMARCHI / K. MIEUSSET / S. RENAUD-GOUD / C. JACOT / M-N. FLEURY

35 personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale après une année de coupure.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

Le logement

Aurore TERMOZ rappelle les efforts constants de la commune afin favoriser l'habitat pour la population locale : logements sociaux, logements locatifs aidés, accession à la propriété, habitats inclusifs. Elle présente les différents projets en cours :

- **Les Favrands** : 6 logements locatifs,
- **Le Fouillis** : 45 logements locatifs aidés + accession à la propriété + habitat inclusif pour personnes âgées non dépendantes. Au rez de chaussée on retrouvera les locaux de la police municipale, l'épicerie sociale et l'association des amis du vieux Chamonix.

- Chemin des Sauberands : une enquête a été menée sur la question de l'habitat participatif, plus d'une centaine de familles seraient intéressées.
- Les Lierres et l'ancienne MAPA : des études sont en cours pour favoriser l'habitat permanent dans ces quartiers.

Remontées mécaniques

- Le Tour/Charamillon : la gare d'accès depuis le Tour sera démontée à la fin de l'hiver pour une réouverture de la nouvelle télécabine pour Noël 2022.
- Les Grands Montets : le site est classé donc la reconstruction de toutes les gares se fera sans augmentation de débit. Une réflexion sur l'aménagement du parking est en cours.
- Le Montenvers : les travaux démarreront au printemps prochain.

Environnement

- Les micro-centrales hydro-électriques bénéficient de dispositifs d'aide important. La micro-centrale de Taconnaz permet d'alimenter 1000 foyers. Plusieurs réflexions sont en cours sur d'autres torrents.
- La rénovation du paravalanche des Posettes est terminée. Celle du refuge du Couvercle est en cours et les travaux de la Charpoua sont prévus pour 2022.
- Mise en place de composteurs dans les quartiers. Plusieurs scénarii sont proposés en fonction de l'habitation (maison individuelle, immeuble, ...). L'objectif pour 2023 étant de réduire d'un tiers les déchets ménagers.

Mobilité douce & transports

Piste cyclable : Après la partie Bossons – Marie Paradis, les travaux démarrent sur le secteur Bois du Bouchet – la Frasse. Fin 2022, la partie jusqu'à l'Hôtel de l'Arveyron sera terminée – La route des lacs sera aménagée en voie partagée où les cyclistes seront prioritaires. Pour 2025, l'itinéraire dédié des Houches jusqu'aux Tines sera finalisé.

Piétonisation du centre-ville

- La rue du Lyret est piétonne depuis le début de l'été, il reste des aménagements d'embellissement à terminer à la suite du chantier de l'hôtel Couttet.
- La rue de la gare et la rue Whympier intégreront la zone piétonne prochainement à la demande des commerçants du quartier.

Aménagement

- EMC2 : Le nouvel espace culturel, transformable en salle des fêtes avec gradins rétractables, sera livré le 4 décembre prochain. Une salle de 210 m² pourra accueillir 280 personnes. C'est avec beaucoup de noblesse que ce bâtiment qui abritait l'ancienne école hôtelière a été réhabilité.
- Musée des cristaux : ouverture le 18 décembre prochain. La surface a été doublée.
- Place du Mont-Blanc : les travaux reprendront ce printemps avec un aménagement présenté en séance.
- Chambre funéraire et réaménagement du cimetière : création d'une chambre funéraire plus adaptée pour le recueillement est prévue pour 2023.

Participation citoyenne

Pour une participation plus active de la population à la vie locale. Accessible depuis le site de la mairie : chamonix.fr

- Les conseils municipaux sont retransmis en direct sur internet.
- Plateforme numérique pour participer à des questionnaires.
- Budget participatif par quartier à mettre en place.
- Réunions de comité de village.

Après la présentation des principaux chantiers de la commune, Patrick DEVOUASSOUX propose de prendre en compte les problématiques spécifiques du quartier.

Dans un premier temps, il apporte des réponses aux questions qui ont été posées sur le forum participatif :

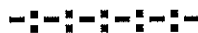
- **L'insécurité des piétons aux abords des routes et vitesse excessive des véhicules :**

C'est une affaire de civisme où tout le monde est concerné. Cependant, il y a des endroits critiques qui nécessitent des aménagements :

- En 2022 un budget d'aménagement est prévu budget pour sécuriser la route des Praz. La circulation doit être apaisée sur cet axe donc la vitesse sera réduite à 50 km/h. La traversée du village sera limitée à 30 km/h.
- La vitesse sur la route des Drus passera également à 30 km/h avec des systèmes appropriés pour limiter la vitesse.
- Le passage piéton devant la chapelle des Praz est mal positionné et sera déplacé.
- La demande pour rendre carrossable la promenade les Mouilles / les Praz fera l'objet de réflexions.

- **Questions diverses :**

- Le projet de damage d'un cheminement piéton hivernal sur le golf est également à étudier avec les services. Cela implique le déplacement d'une dameuse en lien avec la CMB et les pistes et sentiers.
- Les tracés « pirates » des VTT de descente : la régularisation reste compliquée à gérer mais il faut rester vigilant sur les dégradations de terrain.
- Le forfait MBI permettra la gratuité sur ligne de train jusqu'au Fayet (accord avec la SNCF et la Compagnie du Mt-Blanc). Un travail sera à poursuivre avec les communes du bas de vallée pour élargir ce dispositif à la population locale.



Débat : questions / réponses :

Transports :

Questions posées :

1. La suppression de la ligne de bus route des Pèlerins n'est pas une bonne chose. On ne peut pas compter sur le Mulet qui ne respecte pas les horaires. Nous demandons la remise en place de la ligne de bus Chamonix/l'Hôpital qui est très importante pour les personnes âgées.

Explications données :

1. Lors des Comités de Village précédent, la demande a été faite d'arrêter la ligne de bus, sur la Route des Pèlerins, en préférant le Mulet car plus pratique. Une démarche sera à mener auprès de Chamonix Bus pour lui rappeler de respecter, dans le meilleur des cas, les horaires de circulation définies pour le Mulet. Ce point est un des critères de qualité du transport urbain.

Sécurités :

Questions posées :

1. Au pont des Gaillands sur la piste cyclable, le panneau STOP n'est pas visible et le passage est dangereux.
2. Route des Lièrres, est-il envisageable de réaliser un aménagement routier pour réguler la vitesse excessive des voitures ?
3. Route des Combes, plusieurs problèmes à déplorer. Vitesse excessive des véhicules, circulation en sens interdit (venant de la route des lièrres), stationnement sauvage.
4. Certains endroits de la piste cyclable sont dangereux : les barrières des chicanes sont trop resserrées sur l'avenue M. Paradis et il y a un manque de visibilité. De plus, beaucoup de piétons, de maman avec des poussettes, des personnes avec des chiens empruntent la voie cyclable à la place du trottoir, Qu'est-il prévu pour empêcher cela.
5. Malgré le sens unique installé Route des Pèlerins, cette route est toujours aussi dangereuse pour les piétons et les cyclistes.

Explications données :

1. Des travaux ont été effectués pour modifier et améliorer différents aménagements.
2. La route des Lièrres n'est pas communale mais privée. Il faut voir avec les bailleurs les aménagements envisageables.
3. Des patrouilles régulières de la Police Municipales sont effectuées pour verbaliser les infractions.
4. Le but des barrières est de faire ralentir les vélos au niveau des arrêts de bus et d'empêcher les voitures d'accéder à la voie douce. Les chicanes ont été espacées réglementairement entre 1.50m à 1.60m. On pourra requalifier les croisements ou la visibilité est toujours insuffisante. Des panneaux sont mis en place pour informer les utilisateurs de la voie cyclable est réservée uniquement aux cyclistes. Nous informerons la Police Municipale de passer plus régulièrement et régler ce problème d'incivisme.
5. Une concertation avec les habitants des Pèlerins doit être programmée pour évoquer les différents problèmes et proposer des alternatives. Le Projet de circulation sera ensuite étudié en commission de mobilité pour le circulation (sens), les trottoirs, le marquage au sol. Tous ces travaux de voirie seront réalisés dès la fin du Chantier Route des Pèlerins.

Aménagements publics et entretien :

Questions posées :

1. Problème de voirie et de circulation sur le Chemin du Cry (vitesse, déneigement, chaussée détériorée, manque de marquage au sol, insécurité des piétons).
2. Est-ce que la Mairie fait des économies sur l'éclairage public (Route des Gaillands, Route des Pèlerins, Chemin des Favrands) ?
3. Il manque beaucoup d'abri bus. Quand est-ce qu'ils seront installés ?

Explications donnée

1. La Commune attendais que les travaux sur des terrains privés soient terminés pour pouvoir intervenir. Les travaux seront mis au vote du budget 2022.
2. La Mairie renouvelle chaque année une partie de son parc d'éclairage en installant des matériels LED qui sont moins consommateurs d'énergie et plus durables. Le Services Electricité se rendra sur place pour rétablir l'éclairage.
3. Les abris bus ne sont plus pris en charge par la communauté de communes mais par La Mairie. Le coût d'un abri reste élevé et l'équipement de chaque arrêt se fait progressivement. Il est prévu de recenser tous les arrêts de bus ou les besoins d'abri sont manquant.

Il est 21H30, clôture de la séance.

Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

